

DÉTERMINATION
DE LA COMMISSION DES FINANCES
DU CONSEIL COMMUNAL

N° 8/2.21

ADOPTION DU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DU SECTEUR MORGES GARE-SUD COMPRENANT LES SECTEURS DE LA RUE DU SABLON, DE LA RUE CENTRALE ET DES ARRÊTS DE BUS DE LA RUE DE LA GARE DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 3'830'000.00 TTC POUR LA RÉALISATION DU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE CES ESPACES PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES, PARTICIPATIONS DE TIERS ET SUBVENTIONS NON DÉDUITES

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La Commission des finances s'est réunie le 15 février 2021 pour examiner cet objet.

Les commissaires étaient les suivants: Mesdames Dominique KUBLER-GONVERS, Béatrice GENOUD et Maria Grazia VELINI; Messieurs Yves MENETREY, Patrick GERMAIN, Marc LAMBBRIGGER, Christian HUGONNET, Frédéric EGGENBERGER, Rémi PETITPIERRE et Mathieu BORNOZ, président-rapporteur.

Détermination

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Comme le rappelle le chapitre historique du préavis lié à cet objet, notre Conseil a accordé dès 2016 de nombreux crédits liés aux études, travaux d'aménagement intermédiaires, réfection et renforcement d'infrastructures liées au secteur Morges Gare-Sud. La Commission des finances considère que ce préavis lié au réaménagement des espaces publics est indissociable de l'ensemble des travaux déjà réalisés dans ce secteur.

Il est à noter que bien que les subventions, participation ou autres sont prises en compte dans le budget d'investissements lié à cet objet (Tableau financier, chapitre 6.5), il est clairement précisé à la fin de ce même chapitre que l'amortissement sera recalculé après le versement de ces subventions.

La Commission des finances, avec 5 voix pour, 1 contre et 4 abstentions, recommande au Conseil communal d'accepter les conclusions du préavis susmentionné.

Pour la Commission des finances
Le Président
Mathieu Bornoz

Morges, le 24 février 2021